



Neuchâtel, 24 juin 2016

Retour sur la session des 21 et 22 juin du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 21 et 22 juin 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

C'est, en quelque sorte, à une victoire du principe de réalité que nous avons pu assister le 22 juin lors du traitement par le Grand Conseil de la motion dite des 164 millions chère à la droite de l'hémicycle. Condamnée avec fermeté par la minorité de la commission des finances, au sein de laquelle les commissaires socialistes n'ont pas ménagé leurs efforts, l'arrogance des commissaires PLR-UDC a été douchée par un soudain mais nécessaire retour à la raison du groupe UDC. A tout perdre par orgueil, le président du groupe UDC a préféré entendre les appels d'une gauche pas si dogmatique et hors des réalités que l'a décrit régulièrement le groupe PLR. C'est d'ailleurs ce dernier qui, certain de son coup d'éclat musclé et électoraliste, s'est finalement trouvé empêtré dans une situation inconfortable qu'il avait créée. Et ce ne sont pas des Verts libéraux, pour le moins difficiles à suivre tant ils s'agitent et se perdent à jouer les faiseurs de roi, qui auraient pu les tirer d'affaire.

Ceci étant, les finances de l'Etat sont plus que jamais au cœur des préoccupations et de l'agenda politique. Car si le décret du Conseil d'Etat ne satisfait que partiellement le groupe socialiste, il offre néanmoins au consensus neuchâtelois quelques chances. Non pas en cassant l'Etat, a justement relevé le ministre des finances Laurent Kurth. Non pas, non plus, en favorisant quelques intérêts privés au détriment de l'intérêt général, a rappelé la cheffe de groupe Martine Docourt Ducommun. Mais bien en prenant appui sur l'indispensable dialogue nécessaire au renforcement des finances cantonales. Et donc, à la pérennisation des prestations qu'est en droit d'attendre la population, sa frange la plus fragile en premier lieu.

Yann Hulmann, coordinateur politique



Gestion financière de l'Etat (16.024)

La discussion sur les Comptes de l'Etat donné lieu aux traditionnelles questions du parlement adressées au gouvernement.

Ci-dessous quelques-unes des questions posées par les député-e-s socialistes. Questions et réponses sont consultable [en ligne](#).

Département de la justice, des sports et de la culture

Par Martine Docourt Ducommun, cheffe de groupe.

366680 Subventions aux manifestations culturelles :

Comment expliquer la différence ? Est-ce qu'il y a une réelle diminution des demandes ? En cas de telles différences en fin d'année ne serait-il pas possible de réattribuer le solde ?

Sur le même sujet, la notoriété de la Plage des six pompes n'est plus à prouver. En effet, cet événement qui a accueilli 100'000 spectateurs cumulés en 2015, n'a pas cessé d'augmenter sa fréquentation depuis sa création en 1993. Cette augmentation engendre des coûts fixes qui ont toutefois de la peine à être corrélés avec une augmentation des subventions cantonales.

La nouvelle édition de la Plage des six pompes ayant lieu prochainement, nous demandons au Conseil d'Etat de nous confirmer que la subvention de cet événement n'a pas augmenté par rapport à celle de 2015 ?

Si oui, comment expliquer que cet événement n'entre pas dans les critères de la nouvelle politique culturelle qui sont :

- **« Viser l'excellence »** selon la définition du Conseil d'Etat décrit dans son communiqué de décembre 2015 : *« les projets et institutions visant à l'excellence, c'est-à-dire présentant des démarches professionnelles mobilisatrices qui fédèrent les énergies créatrices, les talents, ainsi que le public ».*
- **la diversification du public** sachant que ce festival accueille un public intergénérationnel et par son caractère gratuit des spectateurs de toutes les classes sociales
- **favoriser la médiation**, alors que l'ensemble du festival peut être considéré comme un projet de médiation à lui tout seul.

Peux-on connaître le montant des subventions de la Plage des six pompes des 10 dernières années ? Alors que cet événement est considéré par toutes et tous comme un événement cantonal majeur qu'en est-il des événements mineurs ? Quels montants sont alloués pour de tels événements ?

Le député Alexandre Houlmann a, pour sa part, demandé à connaître le montant des subventions attribuées au NIFFF, à la Plage des Six-Pompes, aux Jardins musicaux et à Fest'Neuch.



Département de l'éducation et de la famille

Par Florence Nater, députée

En page 17 du rapport, au niveau de la répartition de l'effectif du personnel, je relève que c'est le DEF qui a la plus grande proportion de temps partiel : cette forte proportion de temps partiels peut-elle s'expliquer par le type de "corps métier" du département (enseignement) ou peut-on aussi y voir une corrélation autour du genre (par exemple une proportion plus importante de femmes ?) ? Ou alors une politique plus proactive de ce département en matière de partage du travail ? Et de façon générale quelle est la politique du CE en matière de partage du travail et travail à temps partiel ?

Département de l'Economie et de l'Action sociale

Par Annie Clerc Birambeau, députée

Concerne l'office des Bourses et le tableau page 183

Depuis deux ans déjà l'écart entre les comptes et le budget est conséquent.

Cette année encore, il est de plus de 25%. Les demandes existent et une aide - ne serait-ce que pour acheter les livres d'études - serait appréciée par grand nombre de familles modestes.

Pourquoi cette année encore cet écart, alors qu'il avait déjà été observé l'année dernière ?

Si la nouvelle loi sur les aides à la formation a des effets trop restrictifs, ne serait-il pas judicieux d'en revoir les critères d'allocation ?

Par Sylvie Fassbind-Ducommun, députée

1. Quelle est la base légale et depuis quelle date a-t-elle été introduite qui contraint la personne qui demande l'aide sociale à signer une reconnaissance de dette vis-à-vis de l'aide sociale qui permet à cette dernière de retenir dès l'octroi de l'aide sociale un certain montant mensuel déduit de la prestation de l'aide sociale ?
2. En vue de se faire rembourser l'aide sociale d'ores et déjà octroyée, les GSR mettent aux poursuites des personnes toujours assistées par l'aide sociale ou en mesure de réinsertion. Ces poursuites aboutissent donc à des actes de défauts de biens. Quel est le montant des frais engagés pour les frais de commandements de payer et des frais de justice relatifs aux procédures de mainlevée ? Et sous quel poste figure-t-il ?

Par Florence Nater, députée

En pages 176, service des migrations 31 / 318005.

Concernant l'accueil des requérants d'asile (premier accueil), je me réjouis de savoir que les mineurs non accompagnés sont susceptibles de pouvoir être accueillis dans des ménages de notre canton en



lieu et place des centres d'hébergement provisoire. Concernant une extension de cette possibilité d'accueil dans les familles/ménages à d'autres requérants et pas seulement aux mineurs le Conseil d'Etat a-t-il déjà mené une réflexion à ce sujet ? Le canton de Vaud a récemment élargi cette possibilité et il nous paraîtrait intéressant d'envisager cette alternative aussi dans le canton de Neuchâtel. Humainement et financièrement le canton n'aurait-il pas à gagner d'élargir ces possibilités d'accueil ?

Autorités judiciaires

Par Sylvie Fassbind-Ducommun, députée

- page 46 sous 301010 Salaires occasionnels : A quoi correspondent ils ? Quels sont les salariés occasionnels ?
- page 46 sous 301000 (note page 47). Sous secrétariat général : le dépassement du budget s'explique par l'engagement du nouveau secrétaire général à un salaire supérieur. Quelle est cette différence exacte et pourquoi une telle différence ? Cela s'explique-t-il par le fait qu'il s'agit d'un homme ayant remplacé une femme ?

Assainissement des finances (15.055)

[\(rapport de la minorité de la commission\)](#)

Quel Etat pour demain ?

La députée Martine Docourt Ducommun, cheffe de groupe, a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Comment agir sur l'augmentation des charges dans le domaine de la santé, alors que toutes les lois sont édictées par des élus nationaux membres de conseils d'administration pour qui récusation en cas de conflit d'intérêt ne fait pas partie du vocabulaire ?

Comment agir sur l'augmentation des charges dans le domaine de l'aide sociale alors que les règles fédérales édictées par les mêmes élus ne tiennent pas compte des spécificités des régions périphériques ?

Comment, encore, agir sur l'augmentation des impondérables (pour reprendre les termes du Conseil d'Etat) que sont les coûts liés au vieillissement de la population alors qu'ils découlent simplement de l'évolution de notre société ?

Et, enfin, comment résister dans un contexte fédéral où le terme « imposition des entreprises » est devenu un très gros et très vilain mot ?

A l'impossible nul n'est tenu, serait-on tenté de répondre, tant ceux qui appellent l'Etat à davantage de rigueur sont les mêmes qui le privent des moyens d'agir et en vident indirectement les caisses.

Malgré ce contexte peu enthousiasmant, la nouvelle équipe gouvernementale s'est tout de même attelée dès le début de la législature à donner des réponses au niveau cantonal aux questions évoquées. Certaines



réponses apportées nous semblaient adéquates, par exemple dans le domaine de l'aide sociale avec l'introduction en amont de mesures telles que l'engagement de personnel pour le coaching et le case management. Adéquates bien que pour les faire accepter, il eût fallu couper dans certaines prestations. Toutefois, il était clair que de telles mesures n'auraient pas un effet immédiat sur l'évolution des charges.

Malgré la claire volonté du Conseil d'Etat de travailler à l'amélioration des finances, les groupes de droite, PLR, UDC et Vert'libéraux, ont estimé que le signal du Conseil d'Etat n'était pas assez fort et surtout qu'il fallait aller encore plus vite. Ils ont ainsi accepté la désormais fameuse motion à 164 millions à la suite de l'exercice budgétaire 2014. Budget qui, il est important de le rappeler, avait été difficile à boucler en raison des décisions de la majorité de notre hémicycle sur l'assainissement de la caisse de prévoyance.

Lors du débat sur la motion, le groupe socialiste n'a pas cessé de marteler qu'il était prêt à parler, à débattre d'un assainissement des finances cantonales, mais que cette discussion devait dépasser un seul objectif chiffré. Elle doit intégrer une vision, s'appuyer sur des intentions de changements qui se traduiraient par des résultats chiffrés. Malheureusement, le message socialiste n'a pas été entendu par la droite majoritaire. Le ton était donné ! Leur marotte de législation était annoncée !

Malgré le climat délétère instauré par cette motion qui plaçait l'administration et les institutions paraétatiques sous pression, sans mettre en avant le moindre projet de société, le groupe socialiste a accepté de participer aux travaux en lien avec la motion.

Rapidement, nous nous sommes rendus compte que le dialogue n'était pas à l'ordre du jour de la commission. En effet, il aura été davantage question d'exhibition de biceps et de gros bras que de discussion, pour les groupes de la majorité.

Pas de volonté d'ouvrir une réelle discussion sur quelques recettes que ce soit dans le domaine foncier.

Pas de volonté d'ouvrir une réelle discussion dans le domaine de la parafiscalité écologique.

Pas de volonté d'ouvrir une réelle discussion sur les mesures d'économie proposées dans le domaine de l'agriculture ou en lien avec les Eglises par exemple.

La seule volonté affichée par les groupes de droite aura été d'aller encore plus loin que les mesures déjà très fortes proposées par le Conseil d'Etat, et cela par le biais de coupes linéaires.

On est bien loin du projet EOS 2014 du canton de Berne évoqué lors du développement de la motion 13.156. Bien que la situation financière du canton de Berne ne soit pas comparable à celle de notre canton, il est intéressant de relever quelques éléments mentionnés dans le rapport du Conseil exécutif bernois dans le cadre du redressement des finances s'appuyant sur une étude BAKBASEL : « avec l'EOS, le Conseil exécutif n'entend pas seulement recourir à un nouveau train de mesures linéaires, mais suivre une autre voie. L'étendue du déficit exige des efforts extraordinaires et il faut intervenir non seulement dans le domaine des dépenses publiques, mais aussi sur les structures, les tâches interdisciplinaires et les recettes ».

« Compte tenu du niveau du déficit structurel, le Conseil exécutif est convaincu qu'il faut aussi envisager des mesures du côté des recettes pour pouvoir mettre en œuvre les objectifs d'allègement financier de l'EOS 2014 ».



En effet, le Conseil exécutif bernois a fait plusieurs propositions afin d'augmenter les recettes. Parmi elles, citons la suppression du forfait global pour la déduction des frais professionnels et le plafonnement de la déduction des frais de déplacement à 3000 francs.

A la lecture de ces éléments, nous nous rendons compte que l'état d'esprit dans lequel s'est déroulé le débat était tout autre dans le canton de Berne. Il n'était donc pas utopique et surtout dogmatique de penser qu'un redressement des finances pouvait se faire sans se limiter à l'acceptation de coupes linéaires. Et, cerise sur le gâteau, à Neuchâtel, le groupe PLR, en marge du rapport qui nous est soumis aujourd'hui, nous propose l'abolition de l'imposition sur les successions, qui amènerait à des pertes annuelles de plusieurs millions.

Toutefois, les travaux ont eu lieu et nous devons les traiter aujourd'hui par le biais du rapport de commission, accompagné d'un décret pour lequel nous avons déposé une série d'amendements. Ces amendements, pour un grand nombre d'entre eux, auraient déjà pu être inclus dans ce rapport, mais la commission a décidé de ne pas les y faire apparaître, contrairement aux propositions de la majorité. Tout ceci, sans vote bien sûr.

Quoi qu'il ressorte de l'exercice d'aujourd'hui, une chose est sûre, ce ne sont pas nos décisions qui vont réellement changer la donne en termes financiers. En effet, un grand nombre de mesures ont déjà été entreprises par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration des derniers budgets et continuent à être mises en place. De plus, chaque mesure acceptée aujourd'hui devra être réévaluée par le Conseil d'Etat qui devra nous proposer un projet de loi. Pour certaines mesures, la majorité qualifiée sera demandée.

Enfin, même si cette session énumérera beaucoup de chiffres, il est primordial de rappeler que derrière ces chiffres se trouvent des prestations, et qui dit prestations dit habitantes et habitants de notre canton qui bénéficient de ces prestations. Derrière ces chiffres se cachent aussi des employés de l'administration pour lesquels les conditions de travail peinent à ne pas se dégrader. Toujours faire plus avec moins, toujours mettre plus de pression pour atteindre des objectifs uniquement mathématiques. Avec une valorisation des différentes fonctions en constante diminution.

Cette façon de voir, le groupe socialiste ne peut pas l'accepter.

Ce que peut accepter le groupe socialiste, c'est de parler d'un redressement des finances qui intègre la vision de l'Etat de demain que l'on souhaite, mais ceci seulement si un esprit de dialogue et d'ouverture prévaut. Des pistes issues du rapport BAKBASEL sont encore à évaluer et là encore, le dialogue doit être présent pour pouvoir faire avancer notre canton de manière durable. »

Le décret du Conseil d'Etat a été préféré à celui de la commission par 71 voix contre 41.

Le classement de la motion 13.186 a été accepté 73 voix contre 34. •



H18 Evitement est de La Chaux-de-Fonds (16.015)

Ne pas se limiter au centre-ville

La députée Erica di Nicola a donné la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport et a, très vite, été acquis par la nécessité de poursuivre des études permettant de mieux identifier les besoins du projet de contournement est de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le groupe espère toutefois, qu'à terme, quand le contournement sera construit, qu'il pourra capter bien plus que les 50% du trafic journalier.

D'après les premières estimations, plus de 14'000 véhicules par jour traverseront toujours et encore le centre-ville historique de La Chaux-de-Fonds en 2030. Par conséquent, nous soutenons ardemment l'établissement d'un plan directeur partiel des mobilités entre les autorités concernées. Sans des mesures dissuasives pour les automobilistes, ceux-ci emprunteront par habitude toujours le même tracé lors de leur déplacement.

Nous croyons que le plan directeur des mobilités ne devrait pas se limiter au centre-ville, mais il devrait également être étendu aux quartiers qui se situent le long du contournement afin qu'une coordination soit faite entre la route, les piétons et la future gare du RER dans le quartier « Malakoff ».

Vu que je parle de mobilité douce, je rappelle au Conseil d'Etat que nous attendons toujours le Plan directeur cantonal des mobilités.

Le groupe accepte donc la demande de crédit de 6,9 millions pour la poursuite des études. »

Renvoi en commission refusé par 93 voix contre 7

Projet de décret adopté par 96 voix contre 4 . •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 24 juin 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.